

Rapport annuel
au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010
(Assemblée générale du 22 mai 2011)

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,
Chers membres et sympathisants de SPFA,

Votre Conseil d'Administration vous a réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en vue, notamment, d'approuver les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2010 et de valider ses prévisions budgétaires pour l'exercice social 2011.

Les dits comptes et prévisions qui sont soumis à votre approbation ont été arrêtés par votre Conseil lors de sa précédente séance. Vous trouverez dans le présent rapport l'ensemble des éléments d'ordre financier et juridique s'y rapportant, après l'exposé de votre présidente sur les activités au cours dudit exercice.

1. Rapport moral de la présidente de SPFA

Au plan culturel et œcuménique, l'année 2010 a été marquée par le magnifique voyage d'octobre qui a réuni plus de cent-vingt participants après l'annulation du voyage d'avril, en raison des perturbations graves entraînées sur le trafic aérien par la présence d'un nuage de cendres dû à l'éruption d'un volcan islandais) qui ont pu faire connaissance avec le pays et ses habitants, oublier leurs propres soucis, et voir à l'œuvre cette solidarité qui fait le pont entre la France et l'Arménie.

Mais l'année 2010 a aussi été marquée par des initiatives nouvelles et remarquables, dont l'opération microcrédit au Karabakh, initiée par Nicolas Prinet, qui aura permis, avec l'aide du maire de Knapat, de distribuer en temps utile les semences nécessaires à tout un village pour relancer l'agriculture locale. Ce sont donc plus de cinquante familles qui rembourseront après la récolte pour permettre d'engager d'autres projets.

Parmi nos projets d'infrastructures, il faut rendre hommage au travail inépuisable de Jacques Matossian, votre ingénieur en chef, qui non seulement réalise des projets importants mais aussi se démène pour trouver des financements vitaux. A noter notamment qu'en 2010 à Knapat, grâce à la générosité de Madame Sona Farra, un terrain de jeux pour les enfants a pu être réalisé.

Votre association reste présente dans ses trois autres domaines de prédilection que sont l'humanitaire, la culture et la francophonie. Fidèle à ses vœux fondateurs, SPFA poursuit plus que jamais son objectif de « donner la main » en accompagnant des projets qui visent à l'autonomie. A titre d'exemple, l'achat de cheptels se poursuit (sous l'impulsion de Christiane Niceron, ce sont aujourd'hui environ 89 têtes qui ont été achetées et acheminées dans les villages du Karabakh). Au village de Khatchen, il n'y avait ni crèche, ni école maternelle, ni épicerie, et l'ancienne église était une ruine. Cinq ans plus tard, il y a une école, une crèche, des ruches, des moutons, des champs cultivés et une église. Et il faut remercier Jacques Matossian et Samuel Sahagian qui a pu faire dédier la collecte à Notre Dame lors de la semaine de l'Unité à cette église du Karabakh.

Pour les clubs francophones, nous remercions Dieter Kleinknecht et Brigitte de Guillebon qui visitent deux fois par an les clubs, ainsi que Gaston Henry. Dans les clubs, ce sont des jeunes qui

s'enthousiasment pour la France, pour la culture française. Il y a le nécessaire, la base, et il y a l'essentiel. Et la culture fait partie de l'essentiel. La culture c'est une ouverture, c'est mettre en avant les valeurs qui nous tiennent à cœur. En réponse, ce sont des jeunes qui s'investissent dans de nombreux projets humanitaires, qui aiment leur pays, et sont actifs dans leur pays.

Le projet Joie de lire se poursuit et connaîtra même en 2011 une nouvelle impulsion grâce à Dieter Kleinknecht et Brigitte de Guillebon en capitalisant sur un fond de documentation arméno/français très riche, et la recherche de nouveaux partenariats avec les écoles et les orphelinats. SPFA recherche une nouvelle coordinatrice pour toute l'Arménie.

Enfin, comment ne pas mentionner les restos solidaires de Gumri qui viennent en aide quotidiennement à 150 personnes âgées ou démunies de Gumri, parfois même à des enfants. SPFA tient à continuer cette action durant l'hiver, et souhaiterait pouvoir la prolonger au printemps et en été, pour un budget de l'ordre de 6,000 euros par mois (soient 36,000 EUR/an).

L'année 2010 a également été l'occasion de repenser la communication de votre association, ce qui s'est traduit par la mise en place de collectes de fonds ciblées quatre fois par an et le reformatage de notre journal annuel, la Lettre de SPFA.

En conclusion, il faut noter que l'activité des bénévoles en France (au nombre d'une quarantaine environ) est restée à un niveau comparable à celui des années précédentes et ce, malgré l'accroissement des besoins de SPFA.

A titre personnel, votre présidente a été très touchée, très honorée, quand le pasteur Sahagian lui a demandé d'être présidente de votre association et ce, malgré la lourdeur de la tâche et des responsabilités qu'elle exerçait par ailleurs. Ces craintes s'étant avérées exactes, cette dernière a renoncé à briguer un nouveau mandat au cours de la prochaine assemblée, et a demandé à votre conseil de pourvoir à son remplacement en qualité de présidente (voir à cet égard le § 3 ci-dessous).

2. Rapport financier du trésorier de SPFA

Notre trésorier, Nicolas Prinet, vous présentera le bilan et les comptes de l'année 2010 qui se soldent par un bénéfice comptable de 52,155 euros qu'il vous sera proposé d'affecter en compte de report à nouveau (capitaux propres). Ces éléments sont tenus à votre disposition au siège de notre association et, après notre assemblée annuelle, seront disponibles sur notre site Internet.

Le montant des dons des particuliers en 2010 s'établit à 228,000 euros environ, en légère progression par rapport à 2009 (221,000 euros environ). Les dons reçus sur les quatre premiers mois de l'année 2011 s'élèvent à environ 56,000 euros (comparé à 47,000 euros pour la même période en 2010).

Les équipements d'infrastructure représentent toujours une partie importante de nos dépenses, mais sont le plus souvent financées, opération par opération, par des dons ou des subventions spécifiques. Une grosse opération de raccordement de logements à l'eau est en cours dans un quartier de Gumri.

L'activité de voyages a dégagé un bénéfice « technique » en 2010 de l'ordre de 20,000 euros.

A noter également que :

- ✓ grâce à la contribution exceptionnelle d'une bienfaitrice, les restos solidaires ont pu fonctionner trois mois de plus à la sortie de l'hiver,
- ✓ les principales autres actions que sont les parrainages (environ 200 familles), gérés par Lida Blet-Gevorgyan, l'activité des clubs, les colonies de vacances et l'université d'été, sous l'impulsion de Janik et Margrit Manissian, demeurent stables,
- ✓ En 2010, a été lancé le nouveau projet de fournitures agricoles sur le modèle microcrédit.

Enfin, grâce au legs Dumas que l'association a reçu fin 2010, SPFA a pu procéder à l'achat de locaux qui répondent au besoin pressant d'espaces d'accueil pour nos activités à Erevan, mais des travaux sont à prévoir pour environ 30,000 euros. Outre leur usage immédiat, ces locaux viennent compléter la mince réserve foncière de votre association, qui lui permettra de faire face en cas de difficulté financière insurmontable.

Le surplus comptable de 2010 résulte de la reprise de provisions effectuées précédemment (poste dit des « fonds dédiés ») pour la partie non encore réalisée de projets ayant fait l'objet de financements spécifiques.

Au cours de l'année, les dépenses ont donc en réalité été supérieures aux recettes, de sorte que le niveau de la trésorerie, atteint en fin d'exercice, était très préoccupant et ne permettait pas d'envisager une poursuite sereine de nos activités sans un effort pour dynamiser les recettes et/ou réduire de manière très significative les frais de fonctionnement et les projets humanitaires entrepris.

Votre conseil d'administration se réunira le 20 juin prochain à l'effet d'examiner la situation de la trésorerie et les mesures à prendre pour limiter les dépenses de fonctionnement.

Le fonctionnement de la comptabilité de SPFA, désormais externalisée, a été amélioré. L'ensemble des écritures des bureaux arméniens est désormais intégré dans les comptes en France de manière bien plus satisfaisante que par le passé. Des évolutions sont encore en cours de ce point de vue qui devraient améliorer la lisibilité de nos besoins et l'anticipation de nos difficultés de trésorerie.

En matière de contrôle légal des comptes de votre association, vous entendrez le rapport de votre commissaire aux comptes, la Fiduciaire Euro Experts. Celui-ci conclut de manière satisfaisante sur la régularité, la sincérité et l'exactitude des comptes et sur la cohérence des méthodes utilisées pour les élaborer. Il s'appuie notamment sur un voyage d'étude réalisé sur place en Arménie en juin 2010 qui a permis à Frédéric Campana de se rendre compte directement auprès des personnels concernés de l'organisation comptable et administrative qu'il a jugée globalement satisfaisante.

3. Renseignements à caractère légal

3.1 Rappel des mentions légales

L'association Solidarité Protestante France Arménie est une association de droit français régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901 et ses décrets d'application.

SPFA a été déclarée en préfecture de Paris le 9 mars 1990, sa création a fait l'objet d'une parution au Journal Officiel de la République française le 4 avril octobre 1990.

Son siège social est situé au 1 rue Cabanis à Paris (75014). L'association dispose également de plusieurs établissements secondaires sur le territoire français dont le principal se situe à Montrouge et abrite le fichier des sympathisants/membres et le secrétariat de l'association.

Sur le plan fiscal, votre association exerce une activité dite « d'intérêt général » l'autorisant à délivrer des reçus *Cerfa* donnant droit à réduction d'impôts sur le revenu dans certaines limites et conditions.

Par ailleurs, votre association bénéficie de l'application des dispositions de l'article 238 bis du CGI (exonération des impôts dits « commerciaux » : TVA, Impôt sur les bénéfices et taxe professionnelle) en raison du caractère désintéressé, humanitaire et de bienfaisance de ses activités.

3.2 Administration de l'association

Votre association est administrée par un conseil d'administration composé de 35 membres au plus, conformément à l'article 9 de ses statuts.

Conformément aux articles 9 et 12 des statuts, il vous sera proposé d'agréer le renouvellement du mandat de certains membres du conseil (Messieurs Manissian, Rossier, Despres et Tchankoumi ainsi que Madame Manissian) dont le mandat à échéance à l'issue de la présente assemblée (renouvellement par tiers tous les 3 ans) et de désigner quatre nouveaux administrateurs parmi les candidatures suivantes :

- ✓ Mademoiselle Lilia Aleksanyan, est venue en France pour compléter des études financières par un mastère et une thèse. Pendant sa vie étudiante en Arménie, elle a fréquenté les clubs francophones d'Erevan et de Gumri. Elle se déclare « heureuse d'investir ses connaissances et ses capacités pour le développement de SPFA, et par exemple d'ouvrir le site internet à une audience plus large, en utilisant aussi les réseaux sociaux ».
- ✓ Monsieur Bruno Deledalle est avocat. Après ses quatre enfants qui avaient fait le voyage en Arménie, et l'incitaient à s'y rendre, il a réalisé ce vœu avec son épouse Christine en octobre 2010, heureux de sa rencontre avec les Arméniens. Il se déclare « ravi de partager ce cheminement » avec SPFA. Il a l'expérience des foyers Mater, maisons d'accueil à caractère social dont le fonctionnement est très différent, et qui s'appuie sur des crédits publics.
- ✓ Madame Brigitte de Guillebon, enseignante, visite chaque année les clubs de SPFA en Arménie, à Erevan, Etchmiadzine et Stepanavan. « Témoin de la langue telle qu'elle se parle, adepte des méthodes actives d'apprentissage », elle dispense un enseignement durant trois semaines. Elle note « un grand turnover » et des « attentes très différentes selon les clubs ».
- ✓ Monsieur Christian Makarian, 53 ans, journaliste de politique étrangère et directeur délégué de la rédaction à L'Express, se dit prêt à rejoindre avec conviction le conseil d'administration de SPFA, et prêt à mettre ses connaissances en matière de communication au service du développement de la notoriété et de l'efficacité de l'association.

Durant l'exercice 2010, le Conseil s'est réuni à de nombreuses reprises et ses travaux ont porté principalement sur :

- le développement des actions en Arménie,
- les difficultés de trésorerie,
- le rayonnement de votre association en France et à l'étranger,
- les problématiques d'amélioration des collectes de fonds auprès du secteur privé comme auprès des collectivités publiques,
- les actions de réorganisation interne de l'association,
- les comptes et le budget de l'association.

Le Conseil élit chaque année le représentant légal de l'Association. L'actuel Présidente de SPFA est Madame Florence Blondon dont le mandat est d'une durée d'un an, renouvelable.

Le Conseil élit chaque année en son sein un bureau dont les membres sont impliqués au jour le jour dans le suivi des actions de SPFA en Arménie et l'organisation depuis la France des collectes de fonds destinés à couvrir les besoins de ces actions.

Le bureau se réunit aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige et communique quotidiennement avec les équipes en Arménie. Il est composé *a minima* du/de la président(e), d'un(e) trésorier(ère) et d'un(e) secrétaire. Dans l'optique où les résolutions qui sont proposées à votre vote seraient adoptées, votre conseil envisage de se réunir à l'issue de l'assemblée annuelle afin de désigner :

- ✓ Monsieur Janik Manissian, en qualité de président,

- ✓ Monsieur Samuel Sahagian, en qualité de président d'honneur,
- ✓ Madame Florence Blondon, en qualité de vice-président,
- ✓ Monsieur Nicolas Prinet, en qualité de trésorier, et enfin,
- ✓ Monsieur Clément Hellich-Praquin, en qualité de secrétaire général.

Au 31 décembre 2010, votre association ne comptait aucun salarié en France et tous ses membres en France étaient bénévoles.

3.3 Structures des activités de SPFA en Arménie

SPFA entretient des liens très étroits avec deux structures autonomes enregistrées en Arménie auprès du Ministère de la Justice arménien avec le statut de "branches arméniennes d'association étrangères" et régies par les dispositions de la loi arménienne.

SPFA Erevan et SPFA Gumri sont chargées d'identifier les besoins humanitaires et culturels en Arménie, de soumettre des projets à SPFA en sollicitant les financements correspondants. Cette procédure a lieu ponctuellement ou, pour les projets récurrents, à travers l'exercice de construction budgétaire annuel. SPFA accorde les financements nécessaires aux projets qu'elle accepte de soutenir et contrôle l'emploi des fonds par des visites fréquentes en Arménie de membres de son conseil d'administration.

SPFA Erevan est dirigée par M. Habetnak Hakobyan, et SPFA Gumri est dirigée par M. Aram Khatchatryan. En 2010, Mlle Rouzann Guevorkyan dirigeait les actions de l'association au Karabakh.

La spécialisation des deux structures continue de se vérifier compte tenu de l'évolution de la situation sanitaire, médicale et financière des populations concernées : tandis que SPFA Erevan profite d'un développement économique désormais très soutenu dans la capitale, et soutient de plus en plus les initiatives civiles dans le domaine de la culture, les équipes de SPFA Gumri continuent de se débattre avec une pauvreté endémique. Erevan change de visage chaque jour tandis que les bidonvilles (« domiks ») de Gumri sont loin d'avoir disparu.

De ce fait, SPFA Erevan accentue ses activités en matière de culture et de francophonie (effort continu sur les parrainages, actions en faveur des enfants et en matière d'éducation, projets à vocation culturelle, renforcement des contacts avec les autorités centrales et développement des actions en matière de francophonie ...) alors que SPFA Gumri a poursuivi son effort dans les domaines de l'eau, de l'hygiène, de l'hébergement et de la santé.

Chacune de ces structures exerce ses activités conformément à ses statuts et dispose d'une structure de direction propre. Elles disposent également chacune de l'ensemble des ressources humaines et matérielles nécessaires à leurs activités, dont elles incluent les coûts dans les budgets des projets qu'elles soumettent à SPFA.

SPFA accorde toute sa confiance aux équipes locales de ses partenaires, dont le professionnalisme et le dévouement sont extrêmement précieux.

Ces structures sont autorisées à utiliser gracieusement la marque « SPFA » pour les besoins de leurs activités compte tenu, principalement, du fait que SPFA en est le principal bailleur de fonds. SPFA met également gracieusement à leur disposition les locaux dont elle est propriétaire en Arménie à Erevan, Gumri, Vanadzor, Stepanavan et Stepanakert notamment.

... / ...

3.4 Conventions réglementées : néant

Votre Conseil considère qu'aucune convention ni aucune relation d'affaires auxquelles votre association aurait été partie au cours de l'exercice 2010 ne relève des dispositions légales relatives aux conventions dites « réglementées ». En effet, lorsque des conventions ou relations d'affaires relèvent des dites dispositions et ont été passées et/ou ont créé des effets sur l'exercice, votre Conseil considère qu'elles l'ont été à des conditions usuelles et normales pour ce type d'activités. Il vous sera demandé d'en prendre acte lors de l'assemblée, sur la base d'un rapport spécial du commissaire aux comptes de l'association.

* *

*

Votre Conseil d'Administration et sa Présidente remercient chaleureusement l'ensemble des membres et sympathisants de l'Association qui, par leur soutien financier et moral, rendent possible notre action en Arménie et consolident un peu plus chaque année le dynamisme et l'efficacité de nos équipes envers la population arménienne.

L'Association fêtera cette année son vingt-et-unième anniversaire.

Fait à Paris, le 5 mai 2011,
Votre conseil d'administration.